

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service Assainissement Non Collectif**

**Exercice 2014
Version 0**

Rédigé par :

Aqua Enviro'
Consultant

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5(ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2015

Document établi par :	
<i>Aqua Enviro'</i> <i>Consultant</i>	<i>Eau – Assainissement – Environnement</i> <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 138 rue des pommiers 76116 CATENAY Téléphone : 02-32-80-36-05 Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00023 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	Aff/DIV /2015-10020
Type de document	RPQS assainissement non collectif
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	8 octobre 2015
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le prestataire dans son rapport d'activité et par la Collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Intervenants, Compétence du service, territoire	4
1.2	Les dates clés du service	5
1.3	Les missions du prestataire	5
1.4	Les usagers concernées.....	5
1.5	L'activité du service	6
1.5.1	Contrôle de conception aux nouvelles installations	6
1.5.2	Contrôle de réalisation	7
1.5.3	Contrôle de bon fonctionnement.....	8
2	Tarification du service	11
3	Les indicateurs de performance du service	12

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, COMPETENCE DU SERVICE, TERRITOIRE

Le service public d'eau potable est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service eau potable sont, celles prévues dans l'article L2224-8 du CGCT et rappelées ci-dessous :


« Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement ».

« Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif. »

Le SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST assure les missions suivantes :

-  Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées
-  Le contrôle de fonctionnement des installations
-  Les travaux et l'entretien des installations

Le service est géré en régie. Le service fait l'objet d'un marché de prestations de service avec.

VEOLIA EAU
Bureau local
101, route de Valmont
76400 FECAMP

Les communes concernées sont listées dans le tableau suivant :

BENOUVILLE	GANZEVILLE
BORDEAUX SAINT CLAIR	GERVILLE
COLLEVILLE	LES LOGES
CONTREMOULINS	MANIQUERVILLE
CRIQUEBEUF EN CAUX	SAINT LEONARD
EPREVILLE	TOURVILLE LES IFS
FECAMP	TOUSSAINT
FROBERVILLE	VATTETOT SUR MER

1.2 LES DATES CLES DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif a été créé par délibération le **23 juillet 2003**.

Le règlement du service a été adopté le **26 mars 2004**.

Le marché de prestations de service a été notifié le **9 décembre 2011**.

1.3 LES MISSIONS DU PRESTATAIRE

Le marché de prestations prévoit les tâches suivantes :

- ✚ Contrôle diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes.
- ✚ Contrôle de bonne exécution des travaux de réalisation d'installations d'assainissement non collectif.
- ✚ Information des usagers de l'existence et du fonctionnement des services apportés par le service public d'assainissement non collectif.
- ✚ Instruction des documents d'urbanisme adressés à la collectivité, pour ce qui concerne les dispositifs d'assainissement non collectif.
- ✚ Contrôle périodique de fonctionnement des installations diagnostiquées.

1.4 LES USAGERS CONCERNEES

Le service public d'assainissement non collectif concerne 1454 abonnés en 2014 répartis comme suit sur les 16 communes du périmètre d'intervention.

BENOUVILLE	31	GANZEVILLE	87
BORDEAUX SAINT CLAIR	119	GERVILLE	53
COLLEVILLE	1	LES LOGES	198
CONTREMOULINS	31	MANIQUERVILLE	104
CRIQUEBEUF EN CAUX	9	SAINT LEONARD	233
EPREVILLE	148	TOURVILLE LES IFS	83
FECAMP	141	TOUSSAINT	22
FROBERVILLE	57	VATTETOT SUR MER	147

1.5 L'ACTIVITE DU SERVICE

Les activités du service public d'assainissement non collectif

1.5.1 Contrôle de conception aux nouvelles installations

L'activité concerne les avis émis dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme au stade des demandes de certificat d'urbanisme puis de permis de construire. Les avis émis en 2014 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

	Certificats d'urbanisme				Permis de construire			
	Avis favorable sous réserve d'une étude	Avis défavorable	Total d'avis 2014	Total d'avis depuis la création	Avis favorable ou conforme	Avis défavorable ou non conforme	Total d'avis 2014	Total d'avis depuis la création
BENOUVILLE	0	0	0	2	1	0	1	2
BORDEAUX SAINT CLAIR	3	0	3	47	7	0	7	29
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0	0	0	0	2
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0	0	0
EPREVILLE	1	0	1	18	0	0	0	19
FECAMP	0	0	0	1	1	0	1	8
FROBERVILLE	0	0	0	10	0	0	0	5
GANZEVILLE	0	0	0	13	2	0	2	23
GERVILLE	3	0	3	13	2	0	2	11
LES LOGES	0	0	0	24	1	0	1	17
MANIQUERVILLE	0	0	0	16	1	0	1	22
SAINT LEONARD	1	0	1	34	3	0	3	25
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	3	0	0	0	3
TOUSSAINT	0	0	0	1	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	15	2	0	2	21
TOTAL	8	0	8	197	20	0	20	187

1.5.2 Contrôle de réalisation

Deux types de contrôle sont réalisés :

- ✚ Sur des installations réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée
- ✚ Sur des installations réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique

Les contrôles réalisés en 2014 et le cumul depuis la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés par communes dans le tableau ci-après :

Contrôle de réalisation (MO privée)

	Avis satisfaisant ou conforme	Avis non satisfaisant ou non conforme	Total d'avis 2014	Total d'avis depuis la création
BENOUVILLE	0	0	0	0
BORDEAUX SAINT CLAIR	0	0	0	5
COLLEVILLE	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0
EPREVILLE	0	0	0	1
FECAMP	1	0	1	5
FROBERVILLE	0	0	0	2
GANZEVILLE	0	0	0	1
GERVILLE	0	0	0	1
LES LOGES	0	0	0	3
MANIQUERVILLE	0	0	0	10
SAINT LEONARD	0	0	0	3
TOURVILLE LES IFS	0	0	0	1
TOUSSAINT	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	0	0	0	5
TOTAL	1	0	1	37

Le service est peu sollicité pour ce type de contrôle. Le SIAEPA devra mettre en œuvre des moyens de communication pour permettre un meilleur niveau de contrôle de réalisation. 187 permis ont été instruits pour 37 contrôles de réalisation, soit un taux de contrôle de réalisation de 20%.

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique, aucune réhabilitation n'a été réalisée en 2014. Le parc d'installations réalisées est de 46 installations.

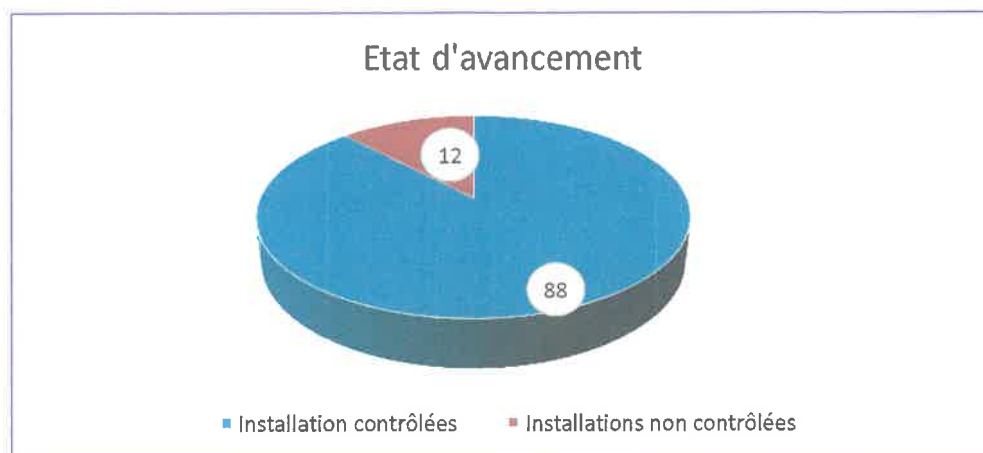
1.5.3 Contrôle de bon fonctionnement

1.5.3.1 *Les contrôles initiaux*

L'état d'avancement des contrôles initiaux est de 88% au 31 décembre 2014. Il reste 169 installations non diagnostiquées. L'avancement par commune est le suivant :

Diagnostiques initiaux

	Nombre total d'installations	Installations diagnostiquées en 2014	Installations diagnostiquées depuis la création du SPANC	Reste à diagnostiquer	Taux d'avancement en %
BENOUVILLE	31	0	24	7	77
BORDEAUX SAINT CLAIR	119	1	107	12	90
COLLEVILLE	1	0	1	0	100
CONTREMOULINS	31	0	24	7	77
CRIQUEBEUF EN CAUX	9	0	7	2	78
EPREVILLE	148	1	136	12	92
FECAMP	141	4	119	22	84
FROBERVILLE	57	0	46	11	81
GANZEVILLE	87	1	80	7	92
GERVILLE	53	0	49	4	92
LES LOGES	198	0	180	18	91
MANIQUERVILLE	104	2	90	14	87
SAINT LEONARD	133	5	216	17	93
TOURVILLE LES IFS	83	0	78	5	94
TOUSSAINT	22	0	10	12	45
VATTETOT SUR MER	147	1	128	19	87
TOTAL	1464	15	1295	169	88

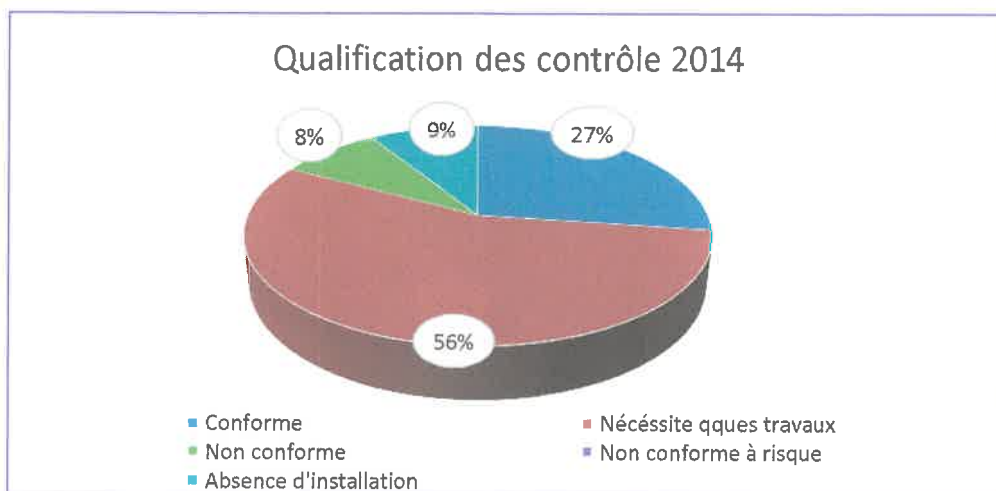


1.5.4.1 Les contrôles périodiques

Le SIAEPA a réalisé 126 contrôles de bon fonctionnement. Le prestataire a adressé 230 avis de visite. Le taux de contact est de 54%. Des actions de communication pourraient permettre une sensibilisation des usagers. Les avis formulés dans les contrôles sont récapitulés par commune dans le tableau suivant. Il intègre l'ensemble des contrôles 2014 soit 146.

Avis formulés lors des contrôles de bon fonctionnement.

	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme	Non conforme à risque	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite 2014
BENOUVILLE	0	1	1	0	1	3
BORDEAUX SAINT CLAIR	0	1	0	0	0	1
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	0
CONTREMOULINS	0	0	0	0	0	0
CRIQUEBEUF EN CAUX	0	0	0	0	0	0
EPREVILLE	2	3	0	0	1	6
FECAMP	1	3	2	0	1	7
OFOROBERVILLE	0	0	0	0	1	1
GANZEVILLE	8	4	1	0	2	15
GERVILLE	4	6	0	0	0	10
LES LOGES	7	27	3	0	8	45
MANIQUERVILLE	9	10	0	0	2	21
SAINT LEONARD	4	16	4	0	4	28
TOURVILLE LES IFS	0	3	0	0	0	3
TOUSSAINT	0	0	0	0	0	0
VATTETOT SUR MER	1	0	0	0	2	3
TOTAL	36	74	11	0	22	143

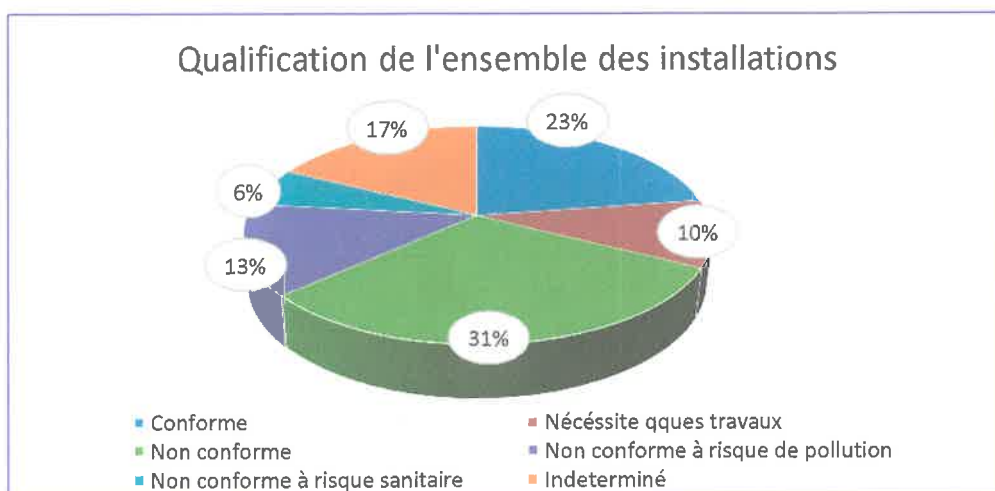


1.5.4.2 Etat général du parc

Le tableau suivant propose la répartition des avis formulés au 31 décembre 2014 pour l'ensemble des installations.

Bilan des qualifications pour l'ensemble des installations.

	Conforme ou absence de défaut	Installation avec recommandation de travaux	Non conforme	Non conforme à risque pollution	Non conforme à risque sanitaire	Absence d'installation ou indéterminé	Total visite 2014
BENOUVILLE	4	1	8	2	5	4	24
BORDEAUX SAINT CLAIR	28	5	35	20	1	18	107
COLLEVILLE	0	0	0	0	0	1	1
CONTREMOULINS	1	1	8	5	1	8	24
CRIQUEBEUF EN CAUX	2	1	2	0	1	1	7
EPREVILLE	45	10	40	19	8	14	136
FECAMP	15	3	31	18	16	36	119
OFOROVERVILLE	13	3	17	4	2	7	46
GANZEVILLE	18	5	22	11	7	17	80
GERVILLE	14	12	16	1	0	6	49
LES LOGES	41	34	48	23	8	26	180
MANIQUERVILLE	40	13	27	1	2	7	90
SAINT LEONARD	35	23	82	29	16	31	216
TOURVILLE LES IFS	14	8	20	21	5	10	78
TOUSSAINT	1	1	3	0	1	4	10
VATTETOT SUR MER	24	8	39	19	1	37	128
TOTAL	295	128	398	173	74	227	1295



2 TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs du service se composent comme suit :

- + D'une redevance de fonctionnement du SPANC qui couvre les différentes charges liées aux missions de contrôles. Elle est fixée par délibération du comité syndical. Pour l'année 2014, sa valeur est de 41,32 Euros/an et par abonné.
- + D'une redevance d'entretien réservée aux seuls volontaires ayant procédé à la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif son maîtrise d'ouvrage du SIAEPA. Elle est fixée par délibération du comité syndical. Pour l'année 2014, sa valeur est de 1,22€ Euros/par m³ d'eau consommé.

Pour un abonné n'ayant pas choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m³) :

Prix du service ANC	Volume	Prix Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/15
Part syndicale			41,32
REDEVANCE CONTRÔLE			41,32
Total			41,32
Prix du service au m ³ pour 120 m ³			0,35

Pour un abonné ayant choisi les prestations d'entretien, la facturation annuelle du service est la suivante (Base de consommation 120m³) :

Prix du service ANC	Volume	Prix Au 01/01/2015	Montant Au 01/01/15
Part syndicale			187,72
REDEVANCE CONTRÔLE (fixe)			41,32
REDEVANCE ENTRETIEN (proportionnelle)	120	1,22	146,40
Total			187,72
Prix du service au m ³ pour 120 m ³			1,56

Les données de CA 2014 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

- + 2013 : 56 855,39 Euros
- + 2014 : 75 877,55 Euros

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		2014
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui 20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui 20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui 30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Partiellement 5
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Activité nulle en 2014 0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2014 est de 105.